RCS : BRIVE LA GAILLARDE
Code greffe : 1901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BRIVE LA GAILLARDE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00188
Numéro SIREN : 811 513 266
Nom ou dénomination : AB2 FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2023 sous le numéro de dépôt 3458

ABL FINANCE
19100 BRIVE LA GAILLARDE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	690 844		690 844	690 844		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	690 844		690 844	690 844		
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	127 000		127 000	113 300	13 700	12.09
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	76 241		76 241	70 973	5 267	7.42
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	203 241		203 241	184 273	18 967	10.29
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	894 085		894 085	875 117	18 967	2.17

Cathie Corbe
[illegible]
le gérant

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 3 000	3 000	3 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	300	300		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	339 130	221 004	118 126	53.45
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	115 872	118 126	-2 254	-1.91
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	17 877	13 176	4 701	35.68
	Total I	476 179	355 606	120 573	33.91
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	414 798	515 878	-101 080	-19.59
	Concours bancaires courants	2 157	2 683	-526	-19.59
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	951	951		
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	417 906	519 511	-101 606	-19.56
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	894 085	875 117	18 967	2.17
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	417 906	519 511		

AB2 FINANCE
Société A Responsabilité Limitée
au capital de 3.000 euros
Siège social : 3 Avenue Maillard
19100 BRIVE LA GAILLARDE
811 513 266 R.C.S. BRIVE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mil vingt et un, le 30 juin, à 14 heures,

Les associés de la société AB2 FINANCE, Société A Responsabilité Limitée au capital de 3.000 euros, divisé en 300 parts sociales de 10 euros nominal chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social sis 3 avenue Maillard – 19100 BRIVE LA GAILLARDE, sur convocation régulière de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président de séance, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 300 parts sociales sur un total de 300 parts sociales ayant droit de vote en Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Mr Arnaud BORDIER, co-gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, et décision à cet égard,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence et les pouvoirs des associés représentés,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,
- un exemplaire des statuts à jour.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance, et décide d'affecter Le bénéfice de 115 872 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 115 872 euros

- Au compte « Autres réserves » 115 872 euros

TOTAL 115 872 euros 115 872 euros

TROISIEME RESOLUTION

Compte tenu de cette affectation, le compte « Autres réserves » s'élève à 455 002 euros et les capitaux propres de la Société s'élèvent à 458 302 euros, soit :

- Capital social 3.000 euros
- Réserve légale 300 euros
- Autres réserves455 002 euros

Total égal au montant des capitaux propres 458 302 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve les conventions de cette nature conclues au cours de l'exercice écoulé et celles qui se sont poursuivies.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les associés intéressés n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés et les gérants.

Arnaud BORDIER **Benoît BORDIER**

AB2 FINANCE
Société A Responsabilité Limitée
au capital de 3.000 euros
Siège social : 3 Avenue Maillard
19100 BRIVE LA GAILLARDE
811 513 266 R.C.S. BRIVE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance, et décide d'affecter Le bénéfice de 115 872 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 115 872 euros

- Au compte « Autres réserves » 115 872 euros

TOTAL 115 872 euros 115 872 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Gérant

Arnaud BORDIER

